



Note de service

Pour rendre commode le suivi des activités de terrain et des contentieux, il sera désormais adressé aux opérateurs du secteur forêt et aux associations inscrites dans le processus des forêts communautaires une note récapitulative des insuffisances et violations observées dans leurs activités. Cette note servira de repères aux missions ultérieures organisées dans lesdites concessions.

A cet effet, une copie de ladite note sera transmise aux services déconcentrés qui en assureront le suivi. Il s'agira ainsi de limiter la redondance de sanctions souvent observées par nos diverses entités sur les mêmes infractions.

Les Directeurs Techniques sont tenus de veiller au strict respect de la présente mesure qui prend effet à compter de sa date de signature.

Fait à Libreville, le

25 AVR. 2019

La Directrice Générale des Forêts



Lucrèce BADJINA DOUKAGA Epse AFANE

Copies:

DP

CC